

REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE COURSEULLES SUR MER

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°21/23 du 27 mars 2021 portant délégation d'attributions au Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution du projet de rénovation de la piscine municipale,

Vu le marché conclu avec les entreprises AVENIR BTP, FMB KAPSUL et ETE pour la réalisation de l'opération de réhabilitation de la piscine municipale de Courseulles sur mer,

Considérant qu'au cours de l'opération, un certain nombre de changements ont dû intervenir dans la consistance ou la répartition des travaux entre lots,

DECIDE

- de conclure avec l'entreprise titulaire du lot 1 un avenant destiné à :
 - affecter à ce lot la fourniture et la pose des plots de départ initialement affectés au lot 2 ;
 - affecter à ce lot la réfection des gradins initialement affectée au lot 2 ;
- de conclure avec l'entreprise titulaire du lot 2 un avenant destiné à :
 - retirer de ce lot la fourniture et la pose de boîtiers de lignes de nage et de douilles de plage ;
 - retirer de ce lot la fourniture et la pose des plots de départ ;
 - retirer de ce lot la réfection des gradins ;
 - retirer de ce lot la fourniture des grilles de goulottes de débordement et plaques signalétiques de profondeur des deux bassins ;
- de conclure avec l'entreprise titulaire du lot 3 un avenant destiné à incorporer à la prestation de ce lot le remplacement des couvertures thermiques des bassins ;
- de missionner l'entreprise La Piscine Collective pour la fourniture et la pose des grilles de goulottes de débordement et des plaques signalétiques.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

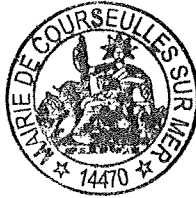
Le tableau suivant indique l'incidence financière de ces modifications.

poste de dépense	Prestataire	MONTANT € HT
remplacement des couvertures thermiques	LOT 3	27 115,00
suppression des boîtiers & douilles	LOT 2	-1 120,00
suppression des plots de départ	LOT 2	-7 500,00
suppression du traitement des gradins	LOT 2	-43 162,92
suppression des grilles et plaques	LOT 2	-15 880,00
ajout des plots de départ	LOT 1	7 700,00
ajout du traitement des gradins	LOT 1	21 811,85
ajout des grilles et plaques	LPC	13 447,33
BILAN		2 411,26

Fait à COURSEULLES S/MER, le 29 juillet 2025

Signé le 29/07/2025

Publié le 04 AOUT 2025



LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX